
**DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS DE SERVICE POUR
L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS**

DOSSIER R-4045-2018

Question 1 :

Référence:

- (i) C-CREE- 0016, p.31
- (ii) C-CREE- 0016, p. x
- (iii) C-CREE- 0016, p. xiv

Préambule :

(i)
« La durée de vie d'un modèle de cartes de calcul et de cartes graphiques utilisées dans les centres de calcul est en effet d'environ deux ans seulement après quoi la technologie doit être remplacée. (Cela signifie que, sur un éventuel contrat de 5 ans entre un « cryptomineur » et Hydro-Québec Distribution, la technologie du « cryptomineur » aura à être remplacée une ou deux fois). »

(ii)
« Le Regroupement CREE recommande à la Régie de l'énergie d'accepter de permettre à Hydro-Québec Distribution (HQD) de ne pas desservir les futurs clients d'usage cryptographique appliqué à des chaînes de blocs (de 50 kW et plus) sauf s'il s'agit d'abonnements pour du service non ferme, mais interruptible à seulement 90% (et non à 95 % comme HQD le propose) pour une durée totale annuelle maximale de 300 heures à la demande d'Hydro-Québec, moyennant un préavis de deux (2) heures à l'avance pour chaque limitation de puissance, sous peine d'un tarif dissuasif. »

(iii)
« Dans tous ces cas, les clients ne paieraient pas de surplus tarifaire mais paieraient simplement leur tarif déjà normalement applicable. »

Questions :

- 1.1 Relativement à la référence (i), veuillez indiquer la source de votre affirmation quant à la fréquence de remplacement des équipements dédiés au minage.
- 1.2 Selon vous, est-ce que l'implantation stable d'un client dans ce domaine à un endroit physique est remise en cause par cette fréquence de remplacement.

- 1.3 Relativement aux références (ii) et (iii), est-ce que, selon votre proposition, le « tarif déjà normalement applicable » serait conditionnel à ce que la charge soit interruptible sans rémunération ou ce caractère interruptible devrait-il être rémunéré comme c'est le cas pour l'option d'électricité interruptible ou la GDP affaires?